



Commission des dynamiques territoriales

705 - Gestion des routes départementales

Plan territoires connectés et attractifs 2017-2021

Rapport n° CD/2017/026

Service Chef de file :

M220 - Service des projets d'infrastructures

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La mobilité constitue une donnée fondamentale pour l'économie, la cohésion de la société et la qualité de vie des Bas-Rhinois.

Le Département, en tant que premier aménageur du Bas-Rhin, entend développer et promouvoir des territoires connectés et attractifs pour :

- renforcer le développement économique et résidentiel des territoires et développer un écosystème favorable à la création et au maintien de l'emploi;
- répondre au besoin d'intégration sociale et économique des populations;
- préserver l'environnement et la qualité de vie des Bas-Rhinois.

En matière d'infrastructures, cette politique s'appuie d'abord sur la compétence obligatoire exercée au titre de gestionnaire de voirie en matière d'entretien, d'exploitation et de gestion du réseau routier départemental.

Elle se révèle également à travers une action volontariste pour accompagner la réalisation de grandes infrastructures, notamment numériques, d'autres acteurs gestionnaires, par le renforcement de l'offre de transports collectifs et de l'intermodalité.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les axes du projet de Plan territoires connectés et attractifs portant sur :

- un programme d'études et de travaux portant sur 80 opérations et un montant global de 160 M€ TTC;
- propositions des modalités de partenariat financier.

Du fait des changements de modes de vie, des mutations de l'urbanisation avec à la fois le développement du périurbain et des mouvements de désertification rurale, des modifications de la production économique avec des réorganisations dans un contexte de mondialisation du secteur industriel et du développement des services, la demande en mobilité de la société est en constante évolution.

Cette évolution nécessite d'être prise en compte dans les politiques départementales pour accompagner les territoires du Bas-Rhin et leur permettre d'être connectés et attractifs dans un environnement de plus en plus concurrentiel et numérique.

Le Bas-Rhin et Alsace jouissent d'un positionnement préférentiel au sein de la dorsale rhénane, à proximité immédiate de grands axes de communication européens.

Ce territoire s'intègre dans une région riche, active et densément peuplée qui constitue le centre économique de l'Europe occidentale.

La politique de mobilité du Département du Bas-Rhin doit permettre de tirer parti de ce positionnement favorable, afin que le bénéfice de cette dynamique économique profite à tous les Bas-Rhinois.

Le projet de plan « territoires connectés et attractifs » vise donc à :

- offrir des conditions propices au développement des flux économiques,
- renforcer la sécurité et le confort des usagers,
- réduire les nuisances subies par les riverains,
- participer au dynamisme économique du territoire,
- renforcer l'attractivité du Bas-Rhin et conforter la qualité de vie des Bas-Rhinois.

Plus globalement, il est proposé que l'investissement du Département dans le domaine de la mobilité alimente l'ensemble des autres politiques départementales au service de la stratégie d'aménagement du territoire (habitat, collèges, tourisme, aménagement rural,...).

1. Le Département du Bas-Rhin, un territoire connecté et ouvert à 360°

a. Déployer le Très Haut Débit dans chaque territoire

Permettre à chaque particulier et professionnel de disposer d'une connexion haut-débit de qualité est à présent essentiel pour l'attractivité des territoires.

Conscient de cet enjeu majeur, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, par sa délibération du 26 mars 2012, dans un partenariat avec la Région et le Département du Haut-Rhin, pour le déploiement du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

En effet, sans l'intervention publique, plus de la moitié de la population alsacienne, résidant en-dehors des grands centres urbains, ne pourrait accéder aux mêmes services que ceux que proposent les opérateurs privés, à leur charge, dans les zones urbaines.

Ce déploiement du très haut-débit qui permettra à terme d'équiper l'ensemble des foyers alsaciens en fibre optique, est entré dans une phase opérationnelle avec les premiers travaux engagés en 2016.

Le programme prévoit ainsi que l'ensemble du territoire sera connecté (hors zones denses et zones câblées) d'ici 2021.

Pour le Département du Bas-Rhin, cela représente un engagement financier de 3,5 M€.

b. Renforcer les relations transfrontalières et interdépartementales

L'histoire, la géographie et le statut européen de Strasbourg font du Bas-Rhin un territoire naturellement ouvert sur l'Europe.

Valoriser ce territoire, assurer une cohérence transfrontalière des politiques publiques, faciliter la mobilité des Bas-Rhinois pour favoriser l'accès à l'emploi au-delà des frontières, ...sont autant d'objectifs poursuivis par le Département en favorisant les échanges transfrontaliers.

Le Département agit au quotidien pour développer et favoriser ces déplacements de part et d'autre des rives du Rhin.

Les trois bacs rhénans participent au soutien et à l'encouragement de cette mobilité transfrontalière :

- Saletio (bac à traîlle) qui assure la liaison Seltz-Plittersdorf
- Drusus (bac automoteur) qui assure la liaison Drusenheim-Greffern
- Rhenanus (bac automoteur) qui assure la liaison Rhinau-Kappel.

Utilisés aussi bien à des fins touristiques que pour les déplacements des travailleurs frontaliers dans leur trajet quotidien domicile-travail, les fréquentations soutenues tout au long de l'année (plus de 2 700 000 passagers par an), montrent toute l'importance de ce service gratuit de traversée du Rhin.

Près de 1 M€ sont nécessaires chaque année pour entretenir et faire fonctionner ces bacs, qui mobilisent également 30 agents départementaux (coût global annuel des 3 bacs : 3 M€).

En matière de transports, le Département a contribué à l'ouverture récente de la ligne de tramway transfrontalière Strasbourg-Kehl, qui, outre sa signification symbolique forte, facilitera la vie des habitants des deux villes et les déplacements des travailleurs frontaliers avec de réelles perspectives en matière d'emploi.

Les actions se multiplient donc pour favoriser et imaginer des échanges transfrontaliers plus performants. Des réflexions sont en cours pour continuer à apporter une amélioration de la mobilité tous modes confondus. C'est dans ce cadre que les études se poursuivent dans le but de trouver des solutions de franchissements supplémentaires du Rhin au nord et au sud de Strasbourg.

Sur la **RD 2 à Gamsheim-Rheinau** une première opération concrète est d'ores et déjà en cours. Cette opération permettra d'offrir une traversée sécurisée du Rhin aux piétons et cyclistes. Elle s'intégrera à terme dans une liaison cyclable franco-allemande Est-Ouest reliant les réseaux cyclables de part et d'autre du Rhin, et se connectant avec la Véloroute Rhin. Ce projet très complexe sur le plan technique nécessitera, outre la réalisation du cheminement pour piétons et cyclistes, la démolition et la reconstruction des ponts sur les écluses. Le Département assure la Maitrise d'Ouvrage de cette opération d'un montant de **6 M€**, avec un cofinancement de l'Europe, de l'Etat, de la Région, de EDF-CERGA, de l'Association « Passage 309 » et du Département. Les travaux sont programmés en 2018.

Par ailleurs, il convient de rappeler que plusieurs itinéraires cyclables transfrontaliers existent déjà, soit à vocation plutôt touristique pour permettre la découverte des territoires et du patrimoine de part et d'autre du Rhin, soit à vocation plus fonctionnelle.

Au-delà des échanges avec l'Allemagne, le Département du Bas-Rhin ambitionne également le développement des relations avec les départements voisins en améliorant la fluidité et en sécurisant les déplacements.

Dans ce cadre plusieurs opérations sont proposées :

- La liaison A4 – Lorentzen – Bitche pour un coût de **20 M€**
- Le lancement d'une étude commune avec le Département de la Moselle sur l'itinéraire Haguenau Bitche en intégrant la déviation de Mertzwiller qui représente à elle seule un investissement de **18 M€**
- La sécurisation et l'aménagement de l'axe Molsheim – Saint-Dié en intégrant le carrefour de Wisches et la traversée de Rothau pour un coût de **13,5 M€**
- L'aménagement par l'Etat de la RN 59 avec la déviation de Chatenois cofinancé par le Département du Bas-Rhin à hauteur de 11,75 M€ au titre du contrat de plan Etat-Région (CPER).

c. Améliorer l'accessibilité à l'Eurométropole et maintenir un bon niveau de service pour les déplacements intermodaux

Il s'agit là de conforter la place de l'Eurométropole de Strasbourg comme carrefour de grandes liaisons européennes, faciliter l'accès aux grands axes internationaux de transport (LGV, aéroport d'Entzheim,...), permettre l'accès des zones d'activités principales et des grandes entreprises à la voie d'eau (ports rhénans, darses, canaux,...) et de promouvoir le développement compétitif du fret fluvial.

Ainsi ce sont 155 M€ de crédits départementaux qui ont été consacrés à la réalisation de la LGV Est Européenne qui s'inscrit dans la magistrale ferroviaire Paris-Strasbourg-Vienne-Bratislava, projet majeur d'infrastructure en vue de la constitution d'un véritable réseau transeuropéen de transport.

De même, plus de 1 M€ sont consacrés chaque année au soutien et au développement de l'activité de l'aéroport d'Entzheim.

Le contrat de plan Etat Région 2015 – 2020 prévoit aussi un ensemble de projets sous l'angle de la « mobilité multimodale », dont le soutien à l'activité portuaire, au travers des deux sites principaux, Strasbourg et Lauterbourg.

Le soutien départemental s'élève à environ 600 000 € pour le site de Strasbourg et 450 000 € pour le financement portique de manutention des conteneurs du port de Lauterbourg, auxquels il convient de rajouter la contribution du Département pour l'aménagement de la Plateforme Départementale d'Activités (PFDA) de Lauterbourg au titre d'un avance remboursable de 3M€ et d'une subvention prévisionnelle de 4M€.

Pour le volet routier du CPER dans un objectif de fluidification des échanges sur le réseau routier autour de Strasbourg et sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, qui subit aujourd'hui des phénomènes de congestion récurrents avec leurs conséquences sur l'activité économique et la santé, le Département contribue à hauteur d'environ **20 M€** à la réalisation des opérations suivantes :

- RN353 – Deuxième phase de la Rocade Sud de Strasbourg
- RN4/A351 – Aménagement multimodal de l'entrée Ouest de Strasbourg

Ces opérations sont en lien avec le projet de Contournement Ouest de Strasbourg (COS) qui permettra de réorienter le trafic de transit hors du périmètre urbanisé, ouvrant les possibilités de réflexion sur une requalification de l'A35. Il convient de relever que s'il ne participe pas directement au financement du COS, le Département assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements fonciers liés à ce projet comme pour tous les autres travaux routiers conduits par l'Etat.

Afin d'améliorer à la fois l'accessibilité routière à l'aéroport et à la gare SNCF d'Entzheim, le Département envisage, en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg, la construction d'une nouvelle voie de liaison depuis l'échangeur du futur Contournement Ouest de Strasbourg avec la RD 111 pour un coût de **10 M€**.

L'engagement du Département concerne également la réalisation des grands projets routiers dont la maîtrise d'ouvrage a été transférée le 1er janvier 2017 à l'Eurométropole, à savoir la Voie de Liaison Intercommunale Ouest (VLIO) et l'aménagement de la RD1083 à Fegersheim et Lipsheim, pour lesquels une dotation de 1,1 M€ est à présent versée chaque année par le Département à l'Eurométropole de Strasbourg, soit 5,5 M€ d'ici 2021, lui donnant ainsi les moyens financiers de mener à terme ces projets.

Concernant l'aménagement de la RD1083 à Fegersheim, Lipsheim et Ichtratzheim, il convient de rappeler que le Département a réalisé pour près de 5 M€ d'études et de travaux sous sa maîtrise d'ouvrage (jusqu'au 31 décembre 2016). Il prendra par la suite à sa charge

la réalisation du carrefour d'Ichtratzheim situé en dehors du périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg pour un coût estimé à **3,5 M€**.

Enfin et nonobstant le transfert de la compétence 'transports interurbains et scolaires' depuis le 1er janvier 2017 (1er septembre 2017 pour le transport scolaire), le Département reste engagé et impliqué dans le domaine des transports, notamment s'agissant des élèves en situation de handicap, ainsi qu'au travers des réflexions liées à la mobilité, autour des modifications de cartes scolaires, qui nécessitent un partenariat étroit quant aux services de transport à mettre en œuvre.

Le Département a engagé depuis 2010 la réalisation sur la partie interurbaine (RD 1004) du projet de Transport en Site Propre Ouest (TSPO) destiné à desservir l'ouest de l'agglomération strasbourgeoise, par un transport collectif performant jusqu'au centre de Strasbourg.

Plus de 16 M€ ont ainsi été consacrés à la réalisation de voies réservées, de points d'arrêt et de parkings-relais, à la gestion dynamique des feux, à l'information en temps réel des voyageurs,... sur les 36 M€ du coût estimé de cette section interurbaine entre Wasselonne et Ittenheim.

Le succès de ce bus à haut niveau de service (+10% de voyageurs par an avec plus de 3 000 voyageurs quotidiens) et les gains encore attendus en fréquence et régularité après la mise en service des aménagements restant à réaliser seront extrêmement importants en termes de dynamisme et d'attractivité pour tout le territoire desservi.

Près de 43 M€ de travaux sont prévus dans les prochaines années pour réaliser les aménagements sur la RN4 et l'A351 entre Ittenheim et Strasbourg (sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat).

Cette opération devra être poursuivie, en partenariat avec l'Etat, la Région et l'Eurométropole de Strasbourg pour conforter l'accessibilité à la Métropole strasbourgeoise.

Enfin, une dotation annuelle de 2 M€, soit 10 M€ sur la période 2017/2021, est versée à l'Eurométropole pour lui permettre d'entretenir les 223 km de routes qui lui ont été transférées.

Dans le cadre du présent rapport il est donc proposé que le Département confirme son engagement financier pour les opérations suivantes :

- Rocade sud – 2^{ème} phase à hauteur de 12 M€
- RN4/A351 – Aménagement multimodal de l'entrée Ouest de Strasbourg à hauteur de 8M€
- Nouvelle liaison COS – aéroport pour un montant de **10 M€**, en partenariat avec l'Eurométropole
- Réalisation du carrefour d'Ichtratzheim dans le cadre de l'aménagement de la RD 1083 pour un montant de **3,5 M€**

d. Aménager et sécuriser un réseau routier performant pour garantir l'attractivité des territoires

Le réseau routier départemental, bien que globalement satisfaisant, nécessite qu'une politique d'aménagements soit poursuivie pour répondre à des besoins d'accessibilité, de sécurité, de réduction des nuisances ou plus globalement de développement du territoire.

Ce sont plus de 10 M€ qui sont investis chaque année pour les aménagements sur le réseau routier principal et les projets de proximité (opérations de sécurité, itinéraires cyclables, recalibrage de routes,...), les travaux de chaussées en traverses d'agglomération, les actions d'aménagements fonciers qui accompagnent les grands projets routiers, la mise en place d'un dispositif d'information des usagers des bacs rhénans,...

Un projet de programme d'investissement routier à réaliser sur les prochaines années a ainsi été élaboré en s'assurant que les opérations retenues présentent toutes un intérêt primordial pour le territoire, sa population et son économie. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec les élus départementaux de chaque territoire. Il a conduit à retenir les opérations suivantes pour un montant global de près de **76,7 M€** :

- Pour le Territoire d'action Sud
 - o Suppression du PN20 à Molsheim pour **28 000 000 €**
 - o Liaison RD1420/RD392 à Dorlisheim/Mutzig pour **2 800 000 €**
 - o RD111 – Lohr pour **2 400 000 €**
 - o RD1083 Giratoire + barreau à Benfeld-Sand pour **2 600 000 €**
 - o Carrefour RD30/RD127 Dachstein pour **300 000 €**
 - o Carrefour RD392/RD118 Dinsheim-Still pour **200 000 €**
 - o Carrefour RD35/RD216 à Boersch-Rosheim pour **200 000 €**
 - o RD1083 échangeur d'Erstein pour **3 000 000 €**

- Pour le Territoire d'Action Nord
 - o Carrefour RD110/RD227 à Uhlwiller pour **100 000 €**
 - o Carrefour RD30/RD60 à Brumath pour **40 000 €**
 - o Sécurisation des accès au bac de Drusenheim pour **300 000 €**
 - o Carrefour RD3/RD77 à Wissembourg pour **100 000 €**
 - o Carrefour RD1062/RD242 à Gundershoffen pour **1 100 000 €**
 - o Carrefour RD264/RD170/VC à Retschwiller pour **330 000 €**
 - o Carrefour RD263/RD52 à Hoffen pour **1 000 000 €**
 - o RD86 entre Eberbach-Woerth-Reichshoffen pour **1 000 000 €**
 - o RD149 Aménagement entre RD86 et RD250 à Forstheim pour **380 000 €**
 - o Carrefour RD34/RD240 à Altendstadt pour **100 000 €**
 - o Carrefour RD34/ rue des Romains (VC) à Seebach pour **180 000 €**
 - o Carrefour RD34/RD249 à Seebach pour **300 000 €**
 - o RD263 Créneau de dépassement pour **2 200 000 €**
 - o RD139 Aménagement entre Niderschaeffolsheim et RD140 pour **500 000 €**

- Pour le Territoire d'Action Ouest
 - o RD1004 Marmoutier pour **7 900 000 €**
 - o RD133/14 Liaison Saverne/Bouxwiller pour **11 300 000 €**
 - o RD41 Carrefour à Stutzheim-Offenheim pour **40 000 €**
 - o Carrefour RD9/RD13 à Ottwiller pour **25 000 €**
 - o RD40 entre Hirschland et RD340 pour **500 000 €**
 - o Carrefour RD230/231 à Friedolsheim pour **350 000 €**
 - o Carrefour RD919/234 à Uttwiller pour **20 000 €**
 - o Carrefour RD68/RD668 à Reutenbourg-Lochwiller pour **10 000 €**
 - o RD919 – RD252 à Waldhambach pour **300 000 €**
 - o Carrefour RD41 - RD112 à Wolschheim pour **500 000 €**
 - o Carrefour RD31/RD61 à Kienheim pour **300 000 €**

- Carrefour RD9-RD107-RD183 à Petersbach pour **500 000 €**
- Carrefour RD40/RD340 à Eschwiller pour **50 000 €**
- Carrefour RD122/722 à Eschbourg pour **30 000 €**
- Carrefour RD6/RD234 à Obersoultzbach pour **1 200 000 €**
- Carrefour RD75/RD225/RD654 à Westhoffen pour **500 000 €**
- RD108 Calibrage pour **1 000 000 €**
- Carrefour RD919/181 à Ingwiller pour **540 000 €**
- Carrefour RD9/182 à Rexingen pour **300 000 €**
- Carrefour RD9/209 à Adamswiller pour **160 000 €**
- RD236 entre Landersheim et Saessolsheim pour **610 000 €**
- RD683 entre RD1004 et Crastatt pour **120 000 €**
- Carrefours RD8/VC à Bischtroff-sur-Sarre pour **600 000 €**
- Carrefour RD8/RD796 à Sarrewerden pour **560 000 €**
- RD40 entre Drulingen et RD340 pour **1 200 000 €**
- RD6 entre Hattmatt et RD14 pour **420 000 €**
- RD68 entre RD1004 et Reutenbourg pour **500 000 €**

e. Développer le maillage des itinéraires cyclables

Le développement des circulations douces constitue un enjeu majeur de la politique de mobilité durable du Département.

Figurant parmi les premiers départements cyclables de France avec environ 1 000 km d'itinéraires cyclables résultant de plus de vingt-cinq années d'investissements en faveur des infrastructures cyclables (Plan Vélo), le Bas-Rhin entend poursuivre le développement de ce réseau.

Après avoir surtout œuvré à la réalisation d'itinéraires structurants reliant les principaux pôles d'attraction du département, l'action du Département vise à poursuivre la réalisation du Plan Vélo (≈ 100 km d'itinéraires cyclables restant à réaliser).

Est notamment prévue, d'ici 2021, la réalisation des opérations suivantes pour un coût global de **10,8 M€** :

- Pour le Territoire d'action Sud
 - Itinéraire cyclable RD207 Hindisheim-Krautergersheim pour **980 000 €**
 - Itinéraire cyclable Vallée de la Bruche pour **1 900 000 €**
 - Itinéraire cyclable RD5 Stotzheim – Kertzfeld pour **870 000 €**
 - Itinéraire cyclable RD35 Châtenois-Scherwiller pour **200 000 €**
- Pour le Territoire d'Action Nord
 - Itinéraire cyclable RD468 Auenheim-Sessenheim pour **650 000 €**
 - Itinéraire cyclable RD263 Niederschaeffolsheim - Haguenau + sécurisation carrefour RD85 pour **800 000 €**
 - Bandes cyclables RD248 à Lauterbourg pour **450 000 €**
 - Itinéraire cyclable RD52 Niederroedern - Schaffhouse près Seltz pour **1 100 000 €**
 - Itinéraire cyclable RD429 Drusenheim – Rohrwiller pour **1 000 000 €**
 - Itinéraire cyclable RD243 Betschdorf – Rittershoffen pour **550 000 €**
- Pour le Territoire d'Action Ouest :
 - Itinéraire cyclable RD919 - RD181 à Ingwiller pour **720 000 €**
 - Itinéraire cyclable RD61 Aménagement entre Berstett et Vendenheim pour **390 000 €**
 - Itinéraire cyclable RD13 à Ottwiller, Petersbach et La Petite Pierre pour **630 000 €**
 - Itinéraire cyclable RD116 – Dossenheim-sur-Zinsel / Hattmatt pour **600 000 €**

Dans un autre registre, il est proposé que le Département continue à assurer l'assistance technique et financière apportée aux acteurs locaux pour densifier le maillage du réseau secondaire et poursuivra le déploiement des services à l'usager.

Il est également proposé que l'accent soit mis sur le développement de l'usage quotidien du vélo, notamment pour l'accès aux équipements publics, aux pôles d'échange modaux, aux collèges,...

f. Garantir la sécurité des déplacements

La garantie de l'accès en toute sécurité des Bas-Rhinois à l'ensemble du territoire et aux différents pôles d'attractivité est basée sur la maintenance et l'entretien du patrimoine, le maintien de la viabilité en toutes saisons et la bonne gestion du domaine public.

Ce sont ainsi 267 agents répartis dans les 15 Centres Techniques du Département qui sont mobilisés au quotidien pour assurer cette maintenance du réseau routier. Près de 29 M€ sont consacrés chaque année au renforcement, à l'entretien ou à l'exploitation de :

- 3 500 km de routes départementales
- 3 350 ouvrages d'art ou murs de soutènement
- 101 bassins de rétention et de traitement des eaux
- 34 000 arbres
- 3 430 hectares de surfaces à faucher

Annuellement, environ 17 M€ par an sont affectés aux « grosses réparations », 12 M€ de dépenses de fonctionnement pour l'entretien courant (dont 4 M€ pour la viabilité hivernale).

A noter qu'une dotation annuelle de 2 M€, soit 10 M€ sur la période 2017/2021, est versée à l'Eurométropole pour lui permettre d'entretenir les 223 km de routes qui lui ont été transférées.

2. Proposition de nouveaux services en collaboration avec les territoires

a. Développer de nouveaux services pour des territoires attractifs

Afin de pouvoir mieux répondre aux attentes et besoins des Bas-Rhinois, le Département s'est engagé dans la mise en place d'outils permettant d'offrir de nouveaux services aux Bas-Rhinois.

Le Schéma Directeur de la Route Intelligente (SDRI) regroupe ainsi l'ensemble des outils dont le Département a commencé à se doter en matière de gestion et d'exploitation du réseau routier, de sécurisation des déplacements, de niveau de service à garantir et d'optimisation des capacités du réseau. L'accès directs aux images des webcams dans les cols vosgiens et sur un certain nombre d'itinéraires structurants, les messages info trafic sur les panneaux à messages variables ou encore les informations relayées par SMS sur la disponibilité des bacs rhénans constituent des exemples concrets d'outils déjà déployés dans le cadre du SDRI.

La collectivité peut ainsi communiquer aux usagers des informations en proximité, précises et cohérentes sur les conditions de circulation (chantiers, événements, viabilité hivernale, congestions, temps de parcours,...), facilement accessibles (site inforoute67, smartphone, radios locales, panneaux à messages variables, systèmes coopératifs,...). Ces renseignements permettent aux usagers d'optimiser leurs déplacements et d'anticiper les coûts et les conditions de sécurité liées à leurs trajets.

Le Département dispose également déjà depuis 2014 de son propre système de radio numérique à la norme TETRA. Ce système à la pointe du développement technologique a permis le développement de nouvelles applications et notamment la transmission de

données, pour les services du Département ainsi que pour des casernes du SDIS et quelques collèges qui ont pu ainsi être connectées au Haut Débit.

Des expérimentations sont en cours avec d'autres organismes ou collectivités locales qui souhaitent bénéficier de ce réseau très performant.

Dans le domaine des applications mobiles, "Bas-Rhin à vélo" permet de découvrir les différents itinéraires et boucles cyclables du Bas-Rhin. Bien d'autres applications innovantes restent à développer.

Enfin, conscient qu'une connexion en tout point du territoire s'avère à présent indispensable tant pour les particuliers que pour les professionnels, le Département, comme pour le Très Haut débit, s'est déjà fortement mobilisé dans le domaine de la téléphonie mobile pour la résorption des « zones blanches » en participant à la mise en place de nouveaux pylônes. Il est proposé qu'il continue à contribuer à l'achèvement d'une couverture complète du territoire aux côtés des autres acteurs (Etat, Communes,...)

Ce sont de l'ordre de 700 000 € qui sont consacrés chaque année au développement et à l'exploitation de ces outils numériques.

b. Valoriser la démarche Eco-Route

La promotion de l'utilisation de modes alternatifs à la voiture comprend un objectif de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

Cet objectif n'est toutefois pas exclu du mode routier, et les principes soutenus par le développement d'une mobilité durable ont également été pris en compte dans la manière de concevoir, de construire, d'entretenir et d'exploiter les routes départementales.

Déclinés notamment dans la démarche Eco-Route, de très nombreuses actions sont menées dans ce sens et de manière récurrente et systématique. Pour ne donner que quelques exemples, on peut citer :

- le traitement des matériaux en place et le recyclage des matériaux d'autres chantiers qui permettent de préserver les ressources primaires ;
- la mise en place de passages pour la petite faune sous les nouvelles routes afin d'éviter une fragmentation des milieux et de rétablir des connexions écologiques ;
- la politique de fauchage tardif pour la préservation de la biodiversité ;

Ces actions traduisent toute la mise en œuvre d'une démarche visant à éviter prioritairement les impacts sur l'environnement. Elles conduisent ensuite à réduire les conséquences qui ne peuvent être évitées et enfin, pour les impacts résiduels, à les compenser (démarche ERC).

Spécifiques à chaque projet, ces mesures de prise en compte de l'environnement peuvent représenter de 5% à 20% du coût d'un projet neuf et induire, après réalisation, des coûts annuels d'intervention pour le suivi des mesures compensatoires variant de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Il est proposé que le Département poursuive et améliore encore cette prise en compte de l'environnement, essentielle pour le bien-être et l'amélioration du cadre de vie des Bas-Rhinois.

c. Promouvoir le covoiturage

Après avoir aménagé des aires à proximité des grands axes autoroutiers, comme à Sarre-Union, Seltz, Beinheim, Schwindratzheim ou Barr-Andlau, le Département a ensuite adopté un schéma des aires de covoiturage qui s'est traduit par une extension des aires déjà saturées et la création de places sur des parkings existants, publics et privés.

A ce jour, le Bas-Rhin compte ainsi plus de 1 000 places sur les 80 aires de covoiturage réparties sur tout le territoire.

Si la pratique du covoiturage commence à se banaliser et entre dans une phase de reconnaissance comme transport à part entière, des efforts restent encore à produire, notamment pour les déplacements domicile-travail pour lesquels cette pratique demeure trop marginale.

Le Département poursuit son action de promotion de ce mode de transport, d'une part en cofinçant à hauteur de 15 000 € par an les coûts de gestion du site de covoiturage 67-68 qu'il gère avec le Département du Haut-Rhin, et d'autre part, par la prise en charge de la signalisation de nouvelles aires de covoiturage sur des parkings privés ou existants et la réalisation de nouvelles aires pour un montant d'environ 30 000 € par an.

d. Faciliter l'accès aux sites touristiques

Générateur de croissance, le tourisme constitue un atout majeur pour le développement local et l'attractivité des territoires. Les activités de pleine nature, la mise en tourisme des sites de montagne, la valorisation du patrimoine castral, le tourisme de mémoire, l'œnotourisme et les savoir-faire alsaciens constituent des marqueurs forts de la destination qu'il est proposé de continuer de structurer et de développer.

Le Département a ainsi décidé de conserver le financement des lignes de transports interurbains à vocation exclusivement touristique afin de garder une cohérence d'ensemble entre les sites touristiques qu'il souhaite promouvoir ou dont il est propriétaire et les infrastructures de transport qui permettent d'y accéder :

- Desserte du Haut-Koenigsbourg (LR500)
- Navettes des Neiges (LR252-258-511-542)
- Desserte du Château du Fleckenstein (LR317)
- Deux lignes de desserte d'EuropaPark depuis Strasbourg et Sélestat.

Le Département dispose également d'un véritable potentiel en matière de cyclotourisme du fait d'EuroVélo Routes majeures (EV5 Londres-Brindisi et EV15 Andermatt-Rotterdam le long du Rhin) et de grands itinéraires qui le traversent. 400 000 € sont ainsi consacrés chaque année à l'entretien ou l'exploitation de ces itinéraires cyclables et lignes de transports.

e. Une mobilité au service de l'accès à l'emploi

La mobilité est l'un des vecteurs essentiels de l'intégration sociale et économique des populations parce qu'elle permet au plus grand nombre d'accéder à l'emploi, à la formation, aux services publics et aux commerces.

Des inégalités en termes de déplacements alimentent toutefois encore les inégalités sociales et professionnelles en termes d'accès à l'emploi, aux services et aux loisirs.

C'est le cas notamment de certaines catégories de la population qui se trouvent exclues de l'offre de transport : personnes souffrant d'un handicap temporaire ou permanent, publics « captifs » (personnes âgées qui ont cessé de conduire, enfants, jeunes sans permis de conduire, qui ne peuvent assurer seules leurs déplacements, ménages en situation précaire qui ne peuvent assumer les coûts d'une voiture,...).

Le Département, dont l'action sociale est l'une des principales compétences, souhaite soutenir l'accès à la mobilité des Bas-Rhinois et plus particulièrement celle des publics « vulnérables » dans la perspective d'un territoire plus solidaire.

C'est dans cet esprit que vient d'être mise en service la nouvelle ligne de bus entre les communes d'Erstein et de Lahr afin de faciliter le déplacement des travailleurs français dans les alentours de Lahr (Zalando,...) en Allemagne.

Le Département intervient aussi en soutien à la mobilité des Bas-Rhinois qui empruntent régulièrement l'autoroute A4 avec une prise en charge d'une partie du coût de l'abonnement. Cette aide répond à un souci d'équité territoriale et de désenclavement de l'Alsace Bossue dont la desserte en transports collectifs est limitée.

Ce dispositif représente une dépense de l'ordre de 240 000€ chaque année pour le Département.

Par ailleurs, la commande publique constitue également un levier fort pour favoriser l'emploi. Outre le fait que l'activité des travaux publics est créatrice d'emplois (en moyenne 10 emplois sont créés ou confortés par million d'euros investi dans les infrastructures), la commande publique permet également d'aider les personnes en situation de précarité. Les marchés de travaux routiers départementaux répondent à cette préoccupation soit en intégrant des clauses d'insertion ou des critères de performance, soit en réservant certains marchés aux structures d'insertion par l'activité économique.

Ainsi, au travers des marchés de travaux attribués en moyenne chaque année aux entreprises de travaux publics, de l'ordre de 4 000 à 5 000 heures sont réservées à des personnes en insertion (jeunes sans qualification, bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi,...).

3. Un programme ambitieux de près de 160 M€ d'investissements pour des territoires attractifs

Les propositions du plan de développement pour des territoires connectés et attractifs sont compatibles avec les possibilités d'investissement du Département.

Ce sont ainsi près de 80 opérations d'aménagements, de sécurisation, de renforcement qui seront engagés au cours du mandat au bénéfice de l'attractivité des territoires et de la mobilité des Bas-Rhinois. Très concrètement, il est proposé qu'une cinquantaine d'opérations soit achevée ou en travaux d'ici 2021. Compte tenu de la durée des études et procédures nécessaires à la réalisation des projets, la proposition de programme comprend également la planification des études pour les projets dont la réalisation n'est envisageable qu'après 2021.

Le tableau joint en annexe 1 présente l'ensemble des projets d'investissements routiers qu'il est proposé de retenir en études ou travaux sur la période 2017-2021.

Le Département confirmerait ainsi son rôle de premier aménageur des territoires dans une volonté de co-construction des projets. Cette co-construction implique l'engagement des partenaires locaux dans la réalisation des opérations. Il constitue un facteur essentiel à la réussite du plan.

Dans une volonté de transparence et d'équité il est proposé d'adopter les règles suivantes de participation des partenaires du Département, tenant compte des principales caractéristiques de chaque projet :

a. Les grands projets

Il est proposé de classer les opérations, selon leur nature, en cinq catégories fixant la participation des partenaires locaux à hauteur des effets attendus de ces différentes opérations essentielles à leurs territoires (de 5% à 80%) dans les limites prévues par l'article L 1111-10 du CGCT :

1. Les opérations d'intérêt supra-départemental et transfrontalier.

Proposition : Part locale de 5% à 10%.

2. Les opérations structurantes d'un montant de travaux $\geq 7\text{M€ HT}$, dont les objectifs sont partagés entre le Département et les territoires et qui entraînent un véritable effet levier sur l'attractivité et le développement (économique et résidentiel).

Proposition : Part locale de 20% (10% en cas de déviation).

3. Les opérations structurantes d'un montant de travaux $< 7\text{M€ HT}$, dont les objectifs sont partagés entre le Département et les territoires et qui permettent de réduire les nuisances, d'améliorer la fluidité, de favoriser le maintien ou le développement économique et résidentiel.

Proposition : Part locale de 30%.

4. Les grosses requalifications de Routes départementales ou les opérations exclusivement de sécurité.

Prises en charge à 100% par le Département.

5. Les opérations sur routes départementales dont le Département n'est pas demandeur (mais dont il accepterait de prendre la maîtrise d'ouvrage).

Proposition : Part locale de 80%.

b. Les projets de proximité

Concernant les autres opérations entrant dans la catégorie des « projets de proximité » (itinéraires cyclables, aménagements de carrefours,...), il est proposé que les règles préexistantes continuent de s'appliquer :

■ Pour les itinéraires cyclables

Conformément au Plan Vélo :

- les sections situées en agglomération sont à la charge des Communes
- pour les itinéraires cyclables utilitaires (situés le long d'une route départementale de plus de 2 000v/j, avec un trafic de plus de 100 poids lourds par jour et répondant à des besoins de déplacements utilitaires avérés), la participation des Communes prend la forme au minimum, de la mise à disposition des terrains nécessaires à l'aménagement.

D'autres sources de financement sont également recherchées : INTERREG, FEADER, Crédits Massif,...

■ Pour les aménagements de carrefours sur routes départementales :

- Carrefour entre deux routes départementales : 100% à la charge du Département ;
- Carrefour entre une route départementale et une voie communale : participation attendue de la Commune au prorata du nombre de branches ;
- Carrefour d'accès à une zone artisanale :
 - . Pour le réaménagement d'un carrefour de moins de 15 ans : 100% à la charge de l'aménageur ;
 - . Pour le réaménagement d'un carrefour de plus de 15 ans : au prorata du nombre de branches.

Le tableau de synthèse joint en annexe rappelle ces principes de cofinancements.

Conclusion

Pour mémoire, il est rappelé que le Département est d'ores et déjà engagé sur la période 2017-2021 à hauteur de **245,4 M€** correspondant :

- au déploiement du Très Haut Débit pour 3,5 M€,
- au fonctionnement des bacs rhénans pour 1 M€ annuel soit 5 M€,

- au développement de l'aéroport d'Entzheim pour 1 M€/an soit 5 M€
- au soutien aux ports de Strasbourg et Lauterbourg pour 8 M€
- à l'accompagnement des grandes infrastructures de l'Etat pour 40 M€ (Chatenois, Rocade Sud, TSPO)
- à l'accompagnement à la réalisation des grands projets transférés à l'Eurométropole de Strasbourg pour 1,1 M€/an soit 5,5 M€ au total
- à l'entretien programmé du réseau routier départemental pour 17 M€/an soit 85 M€
- à l'entretien courant des routes, y compris la viabilité hivernale pour 12 M€/an soit 60 M€
- à l'entretien des routes transférées à l'EMS pour 2M€/an soit 10 M€
- à la réhabilitation des traverses d'agglomération pour 3,3M€/an soit 16,5M€
- au Schéma Directeur de la Route Intelligente pour 0,7 M€/an soit 3,5 M€
- à la promotion du covoiturage pour 0,04 M€/an soit 0,2 M€
- à la facilitation de l'accès aux sites touristiques pour 0,4 M€/an soit 2 M€
- au dispositif d'aide à la mobilité des Bas-Rhinois pour 0,240 M€/an soit 1,2 M€

Dans le cadre du présent rapport il est proposé au titre de la période 2017-2021 :

- d'adopter le programme d'investissement destiné à renforcer les liaisons transfrontalières et interdépartementales à hauteur de **57,5 M€**
- d'adopter le programme d'accessibilité à l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de **13,5 M€**
- d'adopter le programme d'aménagement et de sécurisation du réseau routier pour un montant de **76,7 M€**
- d'adopter le programme de réalisation des itinéraires cyclables pour un montant de **10,8 M€**
- d'adopter les principes de partenariats financiers conformément au tableau en annexe ;

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le Plan "territoires connectés et attractifs" présenté dans l'annexe 1 au présent rapport et portant sur :

** le programme d'investissement destiné à renforcer les liaisons transfrontalières et interdépartementales à hauteur de 57,5 M€*

** le programme d'accessibilité à l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de 13,5 M€*

** le programme d'aménagement et de sécurisation du réseau routier pour un montant de 76,7 M€*

** le programme de réalisation des itinéraires cyclables pour un montant de 10,8M€*

- adopte les règles de cofinancement des projets conformément au tableau joint en annexe 2.

- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches administratives auprès des co-financeurs (Europe, Etat, Région, Départements limitrophes, Communes et groupements de communes,...

- autorise le Président à engager les études préalables et toutes les procédures juridiques, foncières, environnementales, etc., afférentes à ces opérations.

Les opérations d'investissement routier seront réalisées dans la limite des crédits inscrits aux budgets primitifs des années 2017 à 2021.

Strasbourg, le 07/06/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY